

The logo for the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 7 juillet 2011

Communiqué

Charlotte Brun, Secrétaire nationale aux personnes âgées,
handicap et dépendance

Le dépistage de la surdité à la naissance voté en douce

En adoptant ce matin en seconde lecture la proposition de Loi Fourcade, les députés ont voté pour le dépistage ultra-précoce de la surdité, malgré l'opposition des représentants des familles, soutenus par la Gauche.

Rappelons que cette disposition a été rattachée artificiellement par un amendement de Mme Edwige Antier et de M. Jean-François Chossy à un texte qui modifie la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire », lequel traite de la politique générale de l'hôpital. Derrière cet empressement se cache la volonté de favoriser la pose d'implants cochléaires par chirurgie dès les premiers mois de la vie. De nombreuses associations ont dénoncé le rôle d'intérêts privés dans cette accélération législative.

Rappelons que d'un point de vue médical, le diagnostic des troubles de l'audition ne sont pas fiables avant six mois. Les sénateurs avaient voté en seconde lecture en faveur d'un dépistage dans les trois mois mais Mme Antier a réussi à imposer ses vues : le diagnostic se fera donc à la maternité, sur des nourrissons de moins de trois jours, c'est à dire avec 20% de faux cas positifs, sans aucun accompagnement pour les jeunes parents ni dispositif pour encourager l'apprentissage de la langue des signes. Rappelons qu'il est démontré que les parents qui apprennent que leur bébé n'entend pas cessent de lui parler, donc de communiquer.

Le Parti socialiste a déjà protesté devant ces méthodes anti-démocratiques et exprimé son inquiétude quant au devenir des familles concernées. Le dépistage de la surdité doit intervenir pour les enfants de six mois, en présence d'un psychologue. Des moyens supplémentaires doivent être accordés aux centres de PMI pour pouvoir procéder à l'examen et garantir l'accompagnement des parents, y compris dans leur apprentissage de la langue française des signes, en lien avec les Maisons départementales des personnes handicapées.